

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 10 fr. pour six mois,
 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,
 Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Mercredi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 1^{er} Mai.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :
 Réception par l'empereur d'une lettre de félicitations de S. M. l'empereur du Brésil ;
 Décret fixant la clôture de la session du Corps législatif au 8 mai prochain ;
 Promotion et nomination dans l'ordre impérial de la Légion-d'honneur ;
 Rapport à l'empereur par S. Exc. le ministre de la guerre, concernant l'appel à l'activité des jeunes soldats encore disponibles sur le contingent de la classe de 1856 ; — décret y annexé ;
 Décrets : maintenant dans les fonctions de membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, les personnes y dénommées ; ouvrant un concours pour neuf places d'agrégés des facultés de droit ;
 Tableau du prix de l'hectolitre de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Actes administratifs de la Préfecture
 Le n° 15 du Recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord (1858) contient :
 I. Militaires dans la réserve. — Revue d'appel. La revue d'appel, en 1858, des militaires en congé renouvelable et des hommes maintenus dans leurs foyers, comprendra également les jeunes soldats de la classe de 1856 appartenant à la portion non encore appelée du contingent de cette classe et qui sont disponibles.
 La revue aura lieu dans chaque canton, à l'issue des opérations du conseil de révision, et les hommes qui ont paru sous les drapeaux devront, autant que possible, être en tenue militaire.
 II. Ecole impériale polytechnique. — Concours de 1858.

CHEMIN DE FER DU NORD.

SERVICE DU 1^{er} MAI 1858

DE LILLE A MOUSCRON.

	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Lille . . . Dép.	5 45	7 30	8 30	10 05	11 30	1 50	3 15	4 40	5 40	8 05	11 »
Roubaix . . .	6 04	7 46	8 46	10 21	11 46	2 06	3 31	4 56	5 56	8 21	11 16
Tourcoing . .	6 07	7 52	8 52	10 27	11 52	2 12	3 37	5 02	6 02	8 27	11 21
Mouscr. Arr.	6 20	8 10		10 45	12 05	2 25	3 55	5 20	6 15	8 45	

DE MOUSCRON A LILLE

	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Mouscron. Dép.	7 »	8 30		11 15	12 45	2 55	4 50	5 50	6 55	9 »	
Tourcoing . . .	5 15	7 10	8 40	9 40	11 25	12 55	3 05	5 »	6 »	7 10	9 10
Roubaix . . .	5 22	7 17	8 47	9 47	11 32	1 02	3 12	5 07	6 07	7 25	9 17
Lille . . . Arr.	5 40	7 35	9 05	10 05	11 50	1 20	3 30	5 25	6 25	7 45	9 35

D'après une circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 26 mars dernier, M. le préfet fait ouvrir une liste pour l'inscription des jeunes gens qui ont l'intention de se présenter cette année au concours d'admission à l'école impériale polytechnique. Cette liste sera close le 15 mai prochain, terme de rigueur.

Les conditions à remplir par les candidats, soit pour leur inscription ou leur admission, soit pour les demandes de bourse ou de demi-bourse, sont indiquées au programme déposé tant au secrétariat-général de la préfecture que dans chacune des sous-préfectures, pour être communiqué à toute personne intéressée.

Une circulaire de M. le préfet du Nord, insérée aux Actes administratifs de la Préfecture, rappelle à MM. les maires qu'à l'issue des opérations du conseil de révision pour la classe de 1857, les hommes en congés renouvelables et ceux qui appartiennent à la réserve de 1856 seront passés en revue aux jours et aux lieux mêmes des séances du conseil.

L'Association pour la défense du travail national, composée de M. Mimerel, sénateur, comme président; de MM. Feray et Talabot, comme vice-présidents; de M. Seillères, comme secrétaire, vient de faire paraître le compte-rendu de ses travaux pour cette année, et une adresse à S. M. l'Empereur.

Si l'on s'en rapporte au premier de ces documents; les efforts de la Société auraient beaucoup contribué à faire mieux comprendre la question douanière et à obtenir quelques satisfactions, témoin ce qui est advenu pour le fer, la distillerie, l'alcool, l'exportation des grains, &c., &c. L'adresse prie humblement Sa Majesté de vouloir bien mettre, avant 1861, un terme à l'incertitude des industriels, relativement à l'abaissement des tarifs prohibitifs qui, selon les signataires de l'adresse, ont été, jusqu'à l'an dernier, la cause de la prospérité de l'industrie française.

On nous prie de faire savoir que c'est par erreur qu'un journal de Lille annonce l'arrivée dans cette ville de M. de Vic, hydroscope.

M. de Vic, ainsi que nous l'avons annoncé, est en ce moment à Roubaix; il ne se rendra à Lille qu'après avoir terminé les travaux qu'il a entrepris depuis quelques jours.

Judi matin, vers onze heures et demie, une véritable trombe de poussière, soulevée par un vent violent, a enveloppé notre ville.

Un grand nombre de vitres ont été brisées, des tuiles, des pannes, enlevées par le vent, ont été projetées au loin. — On nous assure que des arbres ont été brisés en beaucoup d'endroits.

Le coup de vent qui s'est fait sentir hier à Lille à peu près à la même heure, n'a pas eu la même violence.

Les préjugés contre les bienfaits de la vaccine n'ont pas prévalu contre elle. L'autorité administrative, heureusement inspirée par la science et éclairée par l'expérience, ne cesse de prendre toutes les mesures propres à propager cette précieuse découverte. M. le préfet du Nord vient de prendre un arrêté à cet effet : les parents assez ignorants ou plutôt assez peu soucieux pour ne point faire vacciner leurs enfants ne seront point admis aux secours que les bureaux de bienfaisance et l'administration des hospices délient aux nécessiteux. Les fournisseurs des lycées et les principaux de collège ne recevront dans les établissements universitaires les enfants que sur la présentation d'un certificat constatant leur vaccination ou qu'ils ont été atteints de l'affection variolique. Les instituteurs communaux qui recevraient des élèves sans prendre ces précautions, seraient exposés à encourir la peine de la révocation. MM. les curés et desservants sont invités à ne point admettre dans les catéchismes des enfants dont les parents ne justifieraient pas les mêmes attestations.

Enfin, les comités de vaccine désigneront chaque année ceux des vaccinés qui se seront distingués par leur zèle et leur activité, et l'état nominatif en sera adressé au ministre pour qu'il leur soit accordé des récompenses.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 1^{er} MAI 1858.

COURTE NOTICE

sur l'origine, le but et les progrès de l'ordre religieux des Frères-Mineurs et des Récollets en particulier.

(SUITE ET FIN).

Voir les numéros des 14, 21 et 28 avril 1858.

L'offre de MM. Dujardin fut acceptée avec reconnaissance, et l'acte signé par les parties contractantes, le 7 octobre 1857. Le terrain acquis est de la contenance d'environ quarante-quatre ares, non compris le parvis qui est devant l'église, destiné à servir de dégagement pour la commodité publique.

Les plans du couvent et de l'église ont été minutement étudiés par les Pères les plus experts de l'ordre, dressés par M. Dewarlex, architecte départemental à Roubaix, sous la direction du Frère Pascal Baert, de la maison de Gand, lauréat de l'académie d'architecture de cette ville avant son entrée en religion, et enfin approuvés par le définitoire au conseil de la province et par le T. R. P. provincial.

Le couvent est un carré parfait. La longueur de chaque face extérieure est de trente mètres

soixante-huit centimètres; la largeur des bâtiments est de neuf mètres trente-quatre centimètres, cloître compris. Ce cloître a deux mètres vingt-huit centimètres de large, et prend jour sur le préau ou cour intérieure qui forme un carré au milieu des quatre ailes de bâtiments et dont chaque face a douze mètres de long.

Le 26 octobre 1857, on commença à creuser un puits qui fut entièrement terminé en six jours. Il est descendu à trente pieds de profondeur, où l'on a rencontré des sources abondantes qui, jusqu'ici, ont fourni toute l'eau nécessaire aux maçons.

Le 6 novembre suivant, M^r l'archevêque de Cambrai, se trouvant en tournée de confirmation à Roubaix, alla visiter l'emplacement du nouveau couvent, où, en peu d'instants, l'on vit se réunir une telle multitude d'ouvriers, hommes, femmes, enfants, que le prélat reconnaissait n'avoir jamais vu nulle part se serrer en si grand nombre autour de sa personne. Le bonheur dont jouissait le bon pasteur, au milieu de ses pauvres ouailles, se peignit visiblement dans les traits de son visage, et les paroles de bonté, adressées à plusieurs d'entr'elles, firent sur cette foule compacte une religieuse et profonde impression. Sa Grandeur applaudit beaucoup au choix qu'on a fait d'un terrain qui placera les PP. Récollets au centre d'une prodigieuse agglomération d'ouvriers.

Quatre jours après, le 10 novembre, les terrassiers et les maçons commencèrent à creuser les fondations du couvent et à y jeter le béton. Le 21, fête de la Présentation de la très-sainte Vierge, le R. P. vicair de la petite communauté de Roubaix, mit la première brique du couvent.

Le 27 janvier 1858, le T. R. P. provincial, Archange Vendrickx, vint faire la visite canonique

du couvent de Roubaix, accompagné du R. P. Antoine Cousaert, définitiveur de la province des Récollets gallo-belges. Il s'est montré très-satisfait de l'état du lieu où se construit le nouveau couvent, ainsi que des travaux déjà exécutés.

Le 21 avril 1858, on a ouvert les fondations de l'église, où les ouvriers sont actuellement occupés à jeter le béton. — L'église aura trois nefs; le plan présente une longueur de cinquante-deux mètres sur une largeur de vingt-trois mètres. Elle sera grande, solide et simple, selon le vœu exprimé par M^r l'archevêque de Cambrai. On ne saurait encore préciser l'époque où se fera la bénédiction et la pose de la première pierre.

Les RR. PP. Récollets, depuis leur arrivée à Roubaix, occupaient, rue du Collège, une maison très-incommode, parce qu'elle n'était pas contiguë à leur église provisoire où les appelle, à chaque instant du jour, la nature de leur saint ministère, et parce qu'elle était trop étroite pour y loger cinq religieux dans des conditions convenables d'hygiène; ils sont allés, le 28 avril, habiter la maison destinée autrefois à l'aumônier des Carmélites et attenante à leur église. Ils ne prendront possession de leur nouveau couvent que lorsqu'il sera parfaitement assaini, et que la construction de l'église sera assez avancée pour pouvoir y célébrer l'office divin.

Au mois de mars de l'année courante 1858, les RR. PP. Récollets de la province gallo-belge ont formé un nouvel établissement dans le Devonshire près de Plymouth en Angleterre, où leur réputation les avait déjà précédés. L'évêque du lieu, neveu de l'illustre cardinal Weld, leur a donné une maison toute meublée et une église.

Il y a trois religieux, deux prêtres et un frère lai.

Il a déjà été dit dans un numéro précédent que saint François, ayant envoyé des missionnaires en diverses contrées, s'était réservé la mission de Syrie et d'Egypte. C'est à la piété qui la porta à aller chercher en Orient les travaux de l'apostolat et la couronne du martyre que les Frères-Mineurs doivent qu'on leur ait confié la garde des saints lieux. Le saint fondateur acquit ainsi pour son ordre le privilège de prier et de mourir entre le berceau et la sépulture du Sauveur du monde; et aujourd'hui encore ces bons religieux dont les infidèles mêmes respectent le costume et dont l'hospitalité est bénie par de nombreux pèlerins qu'ils reçoivent sous leur toit, conservent des résidences à Jérusalem, à Bethléem, à Nazareth, à Jaffa, partout où l'histoire de la rédemption a laissé un souvenir. Le personnel de ces résidences est fourni par les différentes provinces de Franciscains. La province des Récollets gallo-belges est représentée à Jérusalem par deux Pères, Félix Vander Ryst et Adjuite Mol et par un frère lai, Gilles Vantriste. Deux pères et un frère qui se relèvent aux heures convenues, veillent constamment, le jour et la nuit, à la garde du tombeau de Jésus-Christ.

On a établi dans différentes contrées de l'Europe où il existe des communautés de Franciscains, des commissariats généraux qui se mettent en rapport direct avec les pères de la terre sainte, qui pourvoient, par les offrandes des fidèles qu'ils recueillent, aux besoins corporels de ces pères, et aux réparations matérielles des saints lieux. Le commissaire général dans la Belgique et la Hollande est le R. P. Antoine Cousaert du couvent de Gand; le vice-commissaire